

# Bac Pro Pilotage de Systèmes de Production Automatisée

## APPRENTISSAGE

RESPONSABLE DE LA FORMATION :  
**Jacky BOURDIN**  
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :  
**Katia FAVREAU**  
03 86 49 26 14  
accueil.afpi@lamaisondelentreprise.com

## UN MÉTIER

### Descriptif

Piloter une installation automatisée c'est s'inscrire, en autonomie, dans des activités qui nécessitent de maîtriser les compétences suivantes : vérifier, configurer, essayer, régler une installation automatisée ; démarrer cette installation ; piloter l'installation en ajustant les paramètres de production, en traitant les informations de gestion, de maintenance et de qualité ; conduire en mode de production dégradée, en étant capable d'identifier le type de dégradation et ses conséquences, de configurer de manière adaptée l'installation ; arrêter, en sécurité, l'installation dans le cadre des procédures, y compris en urgence ; réaliser les opérations de maintenance de premier niveau, participer ou faciliter les opérations de maintenance préventive ou corrective.

### Moyens pédagogiques

- Ils s'appuient sur un processus de production automatisée s'adaptant à divers secteurs professionnels (agro-alimentaire, cosmétique, métallurgie, plasturgie...)
- IFTI

### Vos activités en entreprise

- Conduire, régler, contrôler et gérer des flux de production,
- Assurer la maintenance de 1er niveau, le suivi et le contrôle de la qualité,
- Appliquer les règles et les consignes de sécurité,
- Assurer l'animation technique d'une équipe,
- Assurer la communication avec les autres secteurs de l'entreprise.

## UNE FORMATION

### Public concerné

- BEP technique, professionnel ou technologique
- Niveau 1re scientifique ou technique.
- Les jeunes sortant de 3ème ou en seconde, peuvent préparer ce diplôme en 3 ans.

### Connaissances à acquérir

#### PSPA Enseignement Professionnels :

- Analyse fonctionnelle et structurelle des systèmes de production automatisés
- Mécanique
- Automatique et informatique industrielle
- Organisation et gestion de production
- Qualité contrôle
- Conduite des systèmes de production
- Maintenance
- Sécurité ergonomie

#### Enseignements Généraux :

- Maths
- Sciences Physiques
- Français
- Langues
- Education Artistique
- Economie Gestion
- Histoire Géographie
- EPS
- Matière Optionnelles
- HPS
- Langue Orale

# Bac Pro Pilotage de Systèmes de Production Automatisée

## ➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.  
Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.  
Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.  
Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

## ➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur les sites de **Sens** et Auxerre.
  - L'alternance (2 semaines de formation, 2 semaines en entreprise)
- Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.
- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

## ➔ Validation des études

- La formation est validée par un **Bac Pro Pilotage de Systèmes de production Automatisée** délivré par l'Education Nationale.
- Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

## UN EMPLOI

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprentissage est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.